



A PARTIR DU 1^{ER} MARS 2021,

LE TRI SE SIMPLIFIE

Tous les emballages se trient !

AFIN DE FACILITER LE GESTE DE TRI ET AMÉLIORER LE RECYCLAGE DES DÉCHETS, NOTRE TERRITOIRE VA PASSER À L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI. AINSI, À COMPTER DU 1^{ER} MARS 2021, VOUS POURREZ TRIER TOUS VOS EMBALLAGES.

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans la colonne jaune, avec les emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés dans le bac gris car on ne savait pas les recycler.

Mais, aujourd'hui, les procédés ont évolué et le centre de tri de Montpellier a été modernisé pour trier et permettre le recyclage de plus de matériaux. Il a donc été choisi par le Syndicat Centre Hérault et les Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault pour trier les emballages de notre territoire.

Qui est concerné ?

L'ensemble des habitants des Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault vont pouvoir, dès le 1^{er} mars, trier tous leurs emballages.

Et en pratique ?

Les nouvelles consignes de tri seront plus simples. Il n'y aura qu'une question à se poser : est-ce que c'est un emballage ? Si oui, alors on pourra le déposer dans la colonne jaune ! Le papier et le verre devront toujours être déposés dans les colonnes bleues et vertes.

Quelques exemples de déchets qui pourront être mis dans la colonne jaune :

emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires, bouteilles, flacons, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters, sacs plastiques...

Un guide du tri vous sera envoyé avant le 1^{er} mars !

Au 1^{er} mars 2021, une seule chose à retenir : tous les emballages se trient !

3 RAISONS DE TRIER SES EMBALLAGES

Le tri : un geste simple

Au 1^{er} mars, vous pourrez déposer tous vos emballages sans exception dans la colonne jaune. Pas besoin de les laver, il suffit de bien les vider !

Le tri : première barrière à la pollution

Une fois les emballages triés, leur recyclage permet de réutiliser leur matière afin de produire de nouveaux emballages ou objets et de limiter la pollution de l'air, de l'eau ou des sols et la consommation d'énergie dues à l'extraction de ressources naturelles.

Le tri : pour faire des économies

Une fois triés, les emballages sont collectés et apportés en centre de tri, où ils sont séparés par famille de matériaux. La revente de ces matériaux à des recycleurs permet d'alimenter le budget déchets de la collectivité alors qu'un emballage, qui n'est pas trié mais enfouï, lui coûte de l'argent.